

Remarques sur le PRFB V1_0818

Loïc Zellvegre
Président de BForêt Gestion
Président de <http://www.sylvaligne-idf.com>
0634645797
Brodutfg@gmail.com



Page 20 :

« D'autre part, les revenus générés par la chasse (...) ce qui n'incite pas au développement d'une sylviculture dynamique. »

En gérant activement sa forêt, on peut générer un chiffre d'affaires allant de 30€ à 220€/ha/an. Les dépenses liées à la gestion forestière pure représentent en moyenne 40€/ha/an. La forte pression du gibier et donc des dégâts de gibier ne doivent pas être attribués au budget forêt mais au budget chasse. Il est important de rappeler que si un propriétaire tend à viser un revenu exclusivement chasse s'expose à des redressements de l'administration vis-à-vis de ses obligations de gestion. La chasse n'est qu'une solution à court terme qui portera préjudice plus tard au propriétaire dès lors que l'administration sera sollicitée. Plutôt que d'opposer brutalement ces deux aspects de la forêt, il vaudrait mieux expliquer les complications administratives qu'engendrent les propriétés « chasse ».

Page 20 :

« La desserte routière (...) poids lourds empêchant la sortie du bois des forêts. »

Il n'est pas abordé la question de la desserte forestière (qui dessert directement les forêts). Ces chemins d'accès aux forêts sont trop peu aménagés à la desserte forestière. Ils sont souvent la propriété des communes (via les chemins ruraux) mais les finances communales ne sont que rarement orientées vers l'amélioration d'accessibilité de ces chemins ruraux. Il y a là un enjeu fort : permettre aux forestiers privés d'avoir accès à leurs forêts en passant par des chemins ruraux. Pour cela, un plan de communication / financement est à prévoir pour que ces chemins publics soit rénovés / empierrés / accessibles / autorisés à la desserte forestière. Ça ne doit pas venir d'un désir d'un propriétaire actif dans sa gestion forestière mais dans un plan global de mise au gabarit de ces uniques chemins de desserte pour les forêts.

Page 21 :

« La récolte commercialisée et les usages du bois en Île-de-France »

Il semble important de préciser que depuis une dizaine d'années, la récolte de bois en Ile-de-France augmente et peut-être imaginer l'une des raisons : la valorisation financière de bois qui ne trouvaient pas de débouchés = le bois énergie. Ainsi, la demande forte du Chêne (depuis 2 ans) + un débouché tel que le bois énergie permet de donner de la valeur économique à des forêts et donc de récolter plus de bois. Le propriétaire forestier saisit l'opportunité proposée pour récolter ses bois. Peut-être qu'une communication positive sur ce fait serait bon pour toute la filière ?

Page 24 et 25 :

« La 1ère transformation, associée au travail du bois, emploient 21 % des effectifs (...) Les activités de transformation du bois sont quasiment absentes du territoire régional »

C'est contradictoire de dire que la 1^{ère} transformation représente 21% des effectifs puis que c'est inexistant. En page 24, cette donnée est extraite d'un fichier INSEE qui ne tient pas compte de l'implantation réelle des usines et du travail. Il semble important de préciser que l'activité de 1^{ère} transformation, en Ile-de-France, selon l'expérience terrain, il n'existe que 2 à 3 entreprises dont c'est l'activité principale.

Page 38 :

« L'Île-de-France ne compte (...) en discussions pour la création de PNR (Brie et deux Morins, Bocage Gâtinais).

Il aurait été meilleur de faire une analyse qualitative des programmes en cours, là, il n'est que quantifié la présence de PDM ou CFT. Cette quantification semble, en plus, mal amenée : L'Île-de-France ne compte « que » 4 CFT et 1 PDM. En comparant avec les chiffres nationaux et au regard de la surface forestière, l'Île-de-France possède des territoires animés plus importants que la moyenne française. Aussi, il semblerait qu'il y ait 2 PDM en IDF : Gâtinais Français et Tardenois Brie. Peut-être que ce dernier n'a pas trouvé le renouvellement du financement mais le territoire a été désigné et animé dans ce sens pendant un temps.

Enfin, une étude sur l'intérêt et la réussite des Plan de Développement de Massif a été réalisée sur plusieurs forêts françaises. Au regard des résultats de cette étude, il semblerait que le PDM soit un outil d'animation viable que dans certains cas : <http://agriculture.gouv.fr/telecharger/44870?token=3b9bc03f692fc3a006ee416491483e67>

Page 46 :

« Action n°1.1: Rendre les peuplements et les milieux plus résilients face au changement climatique. »

L'action qui semble prioritaire est d'adapter les peuplements forestiers aux exigences du public et au potentiel changement climatique. Pour cela, il semblerait qu'un mode de gestion soit guidé : la futaie irrégulière. Aujourd'hui, les seuils d'aide financière ne permettent pas de faire des « enrichissements de futaie irrégulière ». En effet, une densité minimale de plantation + une surface minimale pour que le projet soit finançable sont obligatoires. Peut-être qu'une réflexion sur une manière de rendre accessibles ces enrichissements est à faire.

Par exemple, sur une forêt de 100 ha, l'opportunité du sylviculteur est de planter 5000 plants. Il s'y engage dans les 5 ans à venir. Il ne sait pas précisément, à un instant T, où ils seront plantés mais le propriétaire est assuré de la réussite de la reprise du plant donc accepte facilement de faire les coupes. Le sylviculteur cartographie son intervention lors de la plantation. Les peuplements s'adaptent au fil de l'eau, le propriétaire s'engage dans la durée, le public voit des arbres coupés mais d'autres plantés. A cette allure, les ETF peuvent s'engager à planter un bon nombre d'arbres sans craintes, les propriétaires se sentent rassurés, l'administration (le financeur) fait face à un professionnel. Par exemple, le mode de fonctionnement de la prime à la conversion des véhicules pourrait être étudié pour inventer un mode de financement aussi performant.

Page 46 :

« Action n° 1.2 : Mettre en place un réseau d'expérimentation à l'échelle de la région »

Vu l'importance de l'acceptation sociale, il pourrait aussi être étudié le mode de fonctionnement d'une forêt gérée, acceptée par le public. Ainsi, le réseau d'expérimentation serait alimenté par un des paramètres prégnants en Ile-de-France.

Page 47 :

« Action n° 1.3 : Recenser, partager et diffuser les connaissances »

Ne pas oublier les ETF, les gestionnaires et les experts forestiers. Parfois le propriétaire a une information sans que son gestionnaire ne soit au courant et cette documentation pourrait installer un manque de confiance entre le propriétaire et le gestionnaire.

Page 48 :

« Action n° 2.1 : Faciliter la restructuration du foncier forestier »

La problématique n'est pas le manque d'outils pour structurer le foncier mais bien d'un manque d'animation locale. Le site La Forêt Bouge n'est que peu opérationnel dans un cadre comme le PRFB (politique d'ampleur) mais semble être intéressant pour les démarches individuelles.

Page 48 :

« 2.2.2 Promouvoir un rapprochement public privé »

Très bonne idée malgré une difficulté d'organisation d'ordre légal : cadre d'un marché public pour l'ONF et cadre d'une consultation libre pour le privé. Une fois cette difficulté surmonté, le résultat de cette entente peut avoir un superbe impact pour la filière.

Page 49 :

« Action n° 2.3 : Suivre la réalisation effective des documents de gestion durable et encourager à la mise en place de nouveaux DGD »

Il semblerait que cette action là soit dans les missions des CRPF et DDT et donc ferait l'objet d'un financement de fonctionnement de la part de l'Etat. Le PRFB pourrait plutôt inciter à ce que dans le cadre des missions du CRPF / DDT, une sensibilisation du propriétaire quant au fait de faire travailler des entreprises locales est meilleur pour toute la filière forêt.

Page 51 :

« Innover et communiquer sur le financement de la gestion durable des forêts franciliennes »

L'objectif opérationnel pourrait être de faire un recensement des aides financières diverses et variées disponibles pour la filière forêt-bois et les propriétaires forestiers. Ce recensement permettrait d'optimiser les financements disponibles, voire d'en créer au regard de ce qui fonctionne localement.

Page 53 :

« Action n° 4.2 : Réaliser une étude évaluant l'opportunité d'implanter des unités de transformation des bois en Île-de-France »

Une étude a été réalisée par le PNR du Gâtinais Français pour l'opportunité d'implanter une scierie en Ile-de-France. Cette étude démontre l'opportunité que cela pourrait créer mais surtout les conditions de réussite (accès facilité au foncier, communication auprès de toute la filière francilienne).

Page 57 :

« Développer les usages du bois en circuits courts et de proximité »

La proximité a aussi son importance pour les ETF. En effet, au plus ces ETF sont locales, au mieux ils pourront s'acclimater au territoire et créer des références. Aussi, d'un point de vue confiance des propriétaires quant aux travaux cela peut avoir son importance (l'entreprise est obligée de bien travailler car très exposée localement.).

Page 65 :

« Action n° 9.2 : Soutenir l'installation des ETF »

Il semblerait que ce soit tous les corps de métier des ETF qui souffre d'un manque de visibilité. Ainsi, une dotation « jeunes forestiers » serait plus adaptée à ces jeunes forestiers dont le métier ne peut pas se résumer qu'à du bucheronnage.

Page 67 :

« Préserver, améliorer et valoriser la biodiversité et les services éco systémiques rendus par la filière forêt-bois »

Cet objectif, bien que très important, n'est pas très opérationnel. En effet, plus de 50% de la surface forestière francilienne est inscrit / classé / Natura 2000. Pour valoriser la biodiversité, il s'agirait de rédiger et diffuser (aux professionnels entre autre) les zonages, les déclarations qui en découlent et les bonnes pratiques spécifiques.

Page 70 :

« Action n° 11.5 : Expliquer le contexte de gestion des travaux sylvicoles »

Compte tenu de l'obligation de la communication des chantiers forestiers, il faudrait imaginer envoyer un de ces affichages à chaque entreprise francilienne et donc l'affichage serait « interactif » ou en tout cas pourrait communiquer positivement sur ces travaux / la gestion forestière avec le renvoi vers des sites internet. Cet envoi, permet aussi de s'assurer que les entreprises ont bien ces panneaux pour leurs travaux.